

**PLAN D'AFFECTATION  
FIXANT LA LIMITE DES  
CONSTRUCTIONS**

**NO 10 / 10**

APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ D'YVERDON-LES-BAINS SA SEANCE DU 24 septembre 1998  
PLAN DÉPOSÉ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 20 octobre 1998 AU 18 novembre 1998

LE SYNDIC LE SECRÉTAIRE LE SYNDIC LE SECRÉTAIRE  
*[Signatures]*

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU 2 mai 2000  
APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES, LE 17 JUIN 2003

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL LE SECRÉTAIRE LE CHIEF DU DÉPARTEMENT  
*[Signatures]*

ECHELLE 1:1'000  
SEPTEMBRE 1998

**LEGENDE**

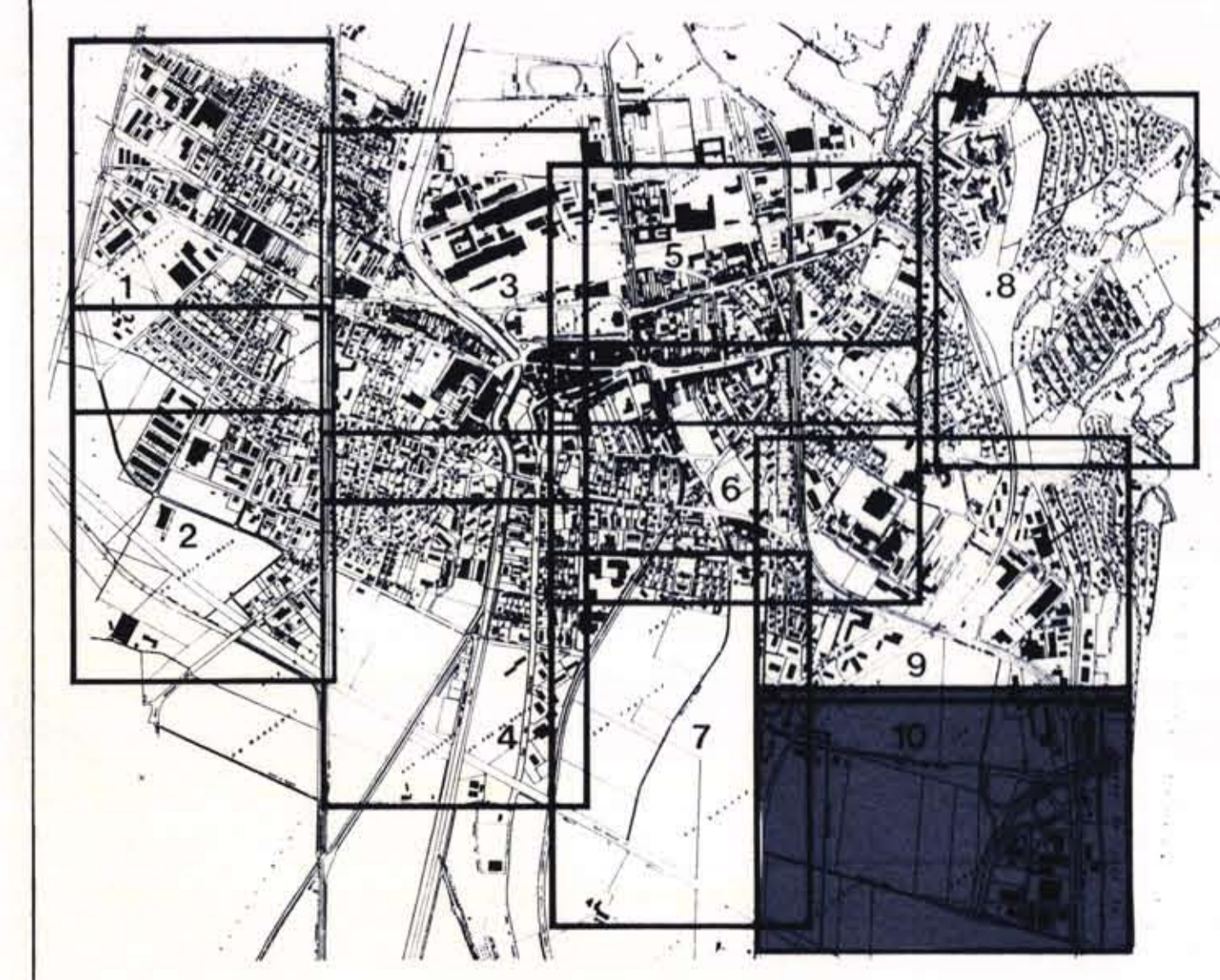
- Limite des constructions nouvelle
- Limite des constructions maintenue
- - - Front d'implantation obligatoire nouveau
- - - Front d'implantation obligatoire maintenu
- Limite à radier
- Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité, à l'exclusion de toute reconstruction.
- - - Limite territoriale

Ce document tient compte des documents antérieurs suivants, adoptés par le Conseil d'Etat les:

plan	n°	rue	date
PE	R.C. 402	Alignement des Quatre Maronniers à Cendy	21.07.26
PA	1	Alignement de la grande artère Lausanne Neuchâtel	24.08.33
PA	2	Alignement de la grande artère Lausanne Neuchâtel	24.08.33
PA	3	Alignement de la grande artère Lausanne Neuchâtel	24.08.33
PA		Alignement des constructions à l'ax. Haldimand	18.07.82
PA		Alignement des constructions suite cantonale n°401	24.11.84
FE	8132/3.56	Alignement de la rue Roger de Gumpes	28.01.57
PE	8090/3.56	Alignement rue de Neuchâtel rue de la Thèlé	5.02.57
PE	8130/3.56	Alignement de la rue des Jordis	5.02.57
PE	8070/3.56	Alignement de la rue d'Orse	26.03.57
PA	8226.6	Alignement des constructions en bordure de la R.C. 401	9.11.70
PE	n°41 5. 57	Fixant la limite des constructions rue de Valentin	29.02.77
PE	n°41 5. 57	Fixant la limite des constructions rue des Jordis	24.08.83
PE	140-001	Fixant la limite des constructions à l'avenue Haldimand	1.07.87
PE	140-003	Fixant la limite des constructions à la rue des Plomiers	16.04.93

Ce document annule et remplace les documents antérieurs suivants, adoptés par le Conseil d'Etat les:

plan	n°	rue	date
PA		Alignement de la rue d'Orse	25.05.23
PA		Alignement de la rue du Valentin	21.08.36
PA		Alignement de la rue d'Orse	20.07.39
PA		Alignement de la rue de Cendy	20.07.39
PA		Alignement rue des Cygnes, rue des Prés du Lac	20.07.39
PE		Alignement rue des Casernes et rue des Moulins	27.01.50
PE		Zone ordre corrigé et alignement à la rue des Cygnes	16.10.51
PE	8151/3.56	Alignement de la rue du Valentin	28.01.57
PE	8152/3.56	Alignement de la rue des Philadelphes	5.02.57
PE	140-8153	Robust la limite des constructions	14.02.80
PA	140-002	Robust la limite des constructions	22.08.80



**No 10 -**  
E. ESCOFFIER  
ARCHITECTE URBAIN ET D'INTERIEUR  
10000 YVERDON